



République Française

COMMUNE DU PLESSIS-ROBINSON

CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022
MAISON DES ARTS - 19h00**Ordre du Jour

1. **Appel Nominal**
2. **Désignation du Secrétaire de séance**
3. **Approbation du procès-verbal - compte-rendu de la séance du 30 juin 2022**
4. **Finances - Garantie d'emprunt à Hauts-de-Seine habitat pour l'acquisition de 38 logements
Approbation**

Il est proposé au Conseil municipal de répondre favorablement à la sollicitation de l'Office départemental HAUTS-DE-SEINE HABITAT qui souhaite que la Ville garantisse le remboursement d'un emprunt que cet organisme entend souscrire pour le financement d'une opération d'acquisition en VEFA de 38 logements collectifs (19 PLUS/ 19 PLS) situés 2 avenue René Descartes / rue Paul Langevin (Immeuble Berlin) au Plessis Robinson (92350).

Les caractéristiques de cet emprunt à garantir à 100 % par la Ville, constitué de cinq lignes de prêt pour un montant total 6.188.744,41€ sera conclu entre l'Office départemental HAUTS-DE-SEINE HABITAT et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

En contrepartie de cette garantie financière apportée par la Commune, celle-ci bénéficiera d'un droit de réservation portant sur 8 logements soit sur 21% du nombre total de logements.

La situation financière « satisfaisante » de la commune lui permet de garantir cet emprunt en respectant les règles prudentielles imposées par la législation (plafonnement par rapport aux recettes de fonctionnement).

5. **Finances - Demande en remise gracieuse – Approbation**

La Ville du Plessis-Robinson a été sollicité par la Direction Départementale des Finances publiques pour donner son avis quant à la demande de remise gracieuse de l'ancien Comptable public, mis en débet par la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France.

La Chambre établit qu'au cours de l'exercice 2018, le comptable public a procédé à des paiements sans la production complète des pièces justificatives, et a engagé ainsi sa responsabilité pour défaut de justification de la dépense.

La Ville du Plessis-Robinson confirme qu'elle n'a subi aucun préjudice financier dans le cadre du paiement effectué par le comptable public. La Ville estime en effet que les mandatements intervenus et les paiements opérés, s'agissant en particulier de la prime annuelle, n'a pas causé de préjudice financier à la Ville et il vous est donc proposé d'émettre un avis favorable à la demande en remise gracieuse.

6. Urbanisme - Patrimoine communal - Constat de la désaffectation du bien 4 rue Louis Pergaud - déclassement

La Ville du Plessis Robinson a souhaité engager une opération de renouvellement du quartier le Pierrier et a réfléchi, notamment, à la reconstruction d'un gymnase, d'un centre municipal de loisirs ainsi qu'à la construction de logements.

C'est ainsi qu'elle a lancé une consultation en vue de la cession de l'Ensemble Immobilier sis 4 rue Louis Pergaud avec charges d'intérêt général comprenant la réalisation en VEFA d'équipements collectifs et de logements imbriqués, entrant dans le champ d'application de la procédure concurrentielle avec négociations d'opérateurs.

Aux termes de cette procédure, la candidature de la société QUARTUS RESIDENTIEL a été retenue à l'unanimité des membres du jury composant la Commission d'Appels d'Offres pour la réalisation cette opération grâce au dossier composant son offre.

Le 17 décembre 2020, le conseil municipal a autorisé la cession du bien et décide le déclassement du bien par anticipation de sa désaffectation, occupé par des équipements publics.

Depuis la fin de l'année scolaire le gymnase et le centre de loisirs ont été déménagés, de sorte que les équipements sont libres et les espaces extérieurs ont été condamnés.

Il convient donc aujourd'hui d'acter officiellement la désaffectation effective du bien et de confirmer ainsi le déclassement du bien sis 4 rue Louis Pergaud décidé par délibération du 17 décembre 2020.

7. Développement Economique - Dérogation accordée aux commerces pour les ouvertures dominicales pour l'année 2023 – Approbation et demande d'avis de la Métropole du Grand Paris

Dans le cadre de la loi n° 2016-1088 en date du 8 août 2016, il est dit que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, dont la commune est membre, à savoir la Métropole du Grand Paris. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Il convient donc de fixer avant le 31 décembre 2022, la liste des 12 dimanches qui seront travaillés en 2023 pour les commerces de détails, telle que définit ci-dessous, et de solliciter l'avis de la Métropole du Grand Paris.

Il est également précisé que si le contexte national, notamment sanitaire, obligeait au décalage des périodes de soldes, les dimanches prévus dans ces périodes se caleraient sur le nouveau calendrier défini par le gouvernement, sans pouvoir excéder le nombre de dimanches fixés.

Soldes d'hiver :

- Dimanche 15 janvier 2023 de 9h00 à 20h00,
- Dimanche 22 janvier 2023 de 9h00 à 20h00,
- Dimanche 29 janvier 2023 de 9h00 à 20h00,

Fête des mères :

- Dimanche 28 mai 2023 de 9h00 à 20h00,

Fête des pères :

- Dimanche 18 juin 2023 de 9h00 à 20h00,

Soldes d'été :

- Dimanche 2 juillet 2023 de 9h00 à 20h00,
- Dimanche 9 juillet 2023 de 9h00 à 20h00,
- Dimanche 16 juillet 2023 de 9h00 à 20h00,

Fêtes de fin d'années :

- Dimanche 10 décembre 2023 de 9h00 à 20h00,
- Dimanche 17 décembre 2023 de 9h00 à 20h30,

- Dimanche 24 décembre 2023 de 9h00 à 20h00,
- Dimanche 31 décembre 2023 de 9h00 à 20h00,

Ces dérogations valent dérogations collectives pour les commerces de détail de la même branche, aux mêmes dates et conditions.

Les salariés travaillant un dimanche autorisé par le maire et donc privé de repos dominical, doivent percevoir une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, ainsi qu'un repos compensateur d'un temps équivalent à prendre dans la quinzaine, suivant ou précédant ce dimanche.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la liste de ces dimanches d'ouverture et de solliciter l'avis de la Métropole du Grand Paris.

8. Service Public – Petite enfance – Crèches Privées – Rapport d'activité du groupe "Les Petits Chaperons Rouges" – Exercice 2021

Conformément au marché 2017-028, approuvé par la décision-Dajag-MP-2017-071 du 28 juillet 2017, la Ville du Plessis-Robinson a réservé à la société Les Petits Chaperons Rouges, des berceaux à la crèche « Les Petits Chaperons Rouges Ville du Plessis Robinson » jusqu'au 31/08/2021.

Conformément à la décision n°2021-067 du 8/09/2021 de proroger la durée du marché jusqu'au 30/09/2021.

Conformément à la décision n°2021-081 du 29/09/2021 de proroger la durée du marché jusqu'au 31/10/2021.

Conformément à la décision n°2021-101 du 26/10/2021 de proroger la durée du marché jusqu'au 15/11/2021.

Conformément au marché 2021-019, approuvé par la décision-Dajag-MP2021-102 du 15 novembre 2021, la Ville du Plessis-Robinson a réservé à la société Les Petits Chaperons Rouges, des berceaux à la crèche « Les Petits Chaperons Rouges Ville du Plessis Robinson » jusqu'au 31/08/2025.

Conformément à la convention et en application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société Les Petits Chaperons Rouges, produit, chaque année, un rapport annuel d'exploitation.

Les principaux éléments du rapport d'activité concernant **l'année 2021** sont les suivants :

✓ **Le groupe Les Petits Chaperons Rouges :**

- Quelques chiffres :
 - 96% des familles sont satisfaites,
 - 1^{er} pionnier Français des crèches entreprises et seul acteur certifié Crèch'Expert,
 - 15 partenariats parentalité,
 - 20 000 enfants inscrits,
 - 422 crèches en propres + 16 ouvertures prévues d'ici 2022,
 - 1 800 crèches partout en France,
 - 1 376 crèches partenaires,
 - 95% des parents recommande Les Petits Chaperons Rouges.
- Le groupe Les Petits Chaperons Rouges continue sa réflexion autour de l'accueil des enfants avec une nouvelle approche par compétence « les 5 C » :
 - La Créativité
 - La Collaboration
 - La Communication
 - La pensée Critique
 - Le Citoyen responsable
- Création d'un fond de solidarité :

Un budget de 100 000 € débloqué pour 1 000 familles en urgence sociale qui sont accueillis dans les crèches Les Petits Chaperons Rouges, soit une allocation de rentrée en maternelle d'un montant de 100 € par famille.

- Démarche qualité Crèch'Expert :

Le 30 juin 2021 la crèche a bénéficié d'un audit interne de qualité de service conduit sur 138 engagements du Référentiel Crèch'Expert. La crèche a obtenu un taux de conformité de 79,75%.

- Démarche RSE et empreinte carbone :

La réduction de l'impact environnementale à travers des actions au niveau national et des propositions d'actions simple à réaliser au quotidien comme avec le recyclage à la crèche en partenariat avec l'association « les bouchons d'amour ».

- Utilisation de produits sains et sûrs pour les enfants et l'environnement,
- Gestions des déchets,
- Sensibilisation aux enjeux environnementaux.

- Alimentation de qualité :

Prestataire ANSAMBLE privilégie des viandes labellisées, poissons frais et des aliments issus de l'agriculture biologique et locale.

✓ **Synthèse des Petits Chaperons Rouges du Plessis-Robinson :**

Le bilan de l'année 2021 de la structure du Plessis-Robinson, atteint une satisfaction globale des parents de 88%.

Afin de conserver l'équilibre et le bien-être des enfants, les équipes ont dû s'adapter aux annonces gouvernementales. Le mode de communication a été renforcé grâce à une application « Chaperons et Vous ».

La structure a dû fermer à plusieurs reprises à cause de la COVID-19 (3 semaines en avril, en février et en mars ; puis les sections ont été impactées en fonction des nombreux cas).

Les familles étant en télétravail, ont modifiées leur contrat de garde passant de 5 jours de garde à 3 jours par semaine ; il y a eu également beaucoup de déménagement en province.

- Fiche de synthèse de la structure :

- 8 berceaux réservés par la Ville du Plessis-Robinson,
- Agrément de 49 berceaux,
- Une amplitude horaire de 8h à 19h00,
- 16 professionnelles dont 13 auprès des enfants.
- 2 intervenants extérieurs : un médecin et un psychologue.
- La crèche a été fermée pendant 35 jours (2 journées pédagogiques, 14 jours de confinement, 14 jours pendant la période estivale et 5 jours pour les fêtes de Noël).

- Présentation de l'occupation pour l'année 2021 :

- 11 enfants ont bénéficié d'une place au Petits Chaperons rouge sur l'année 2021.
- Les heures réalisées sont de 8 243, les heures facturées sont de 9 690.
- Le taux d'occupation réalisé est de 7%, et le taux financier est de 8%.
- Les ressources moyennes mensuelles sont de 2 906 € et les ressources médianes sont de 3 286,33€.

- Les relations familles :

- La satisfaction des familles est de 8,2/10 en juin 2021, elle augmente en octobre pour arriver à 8,8/10.
- Six réunions de parents ont eu lieu avec des thème différents (les réunions de rentrées, de parents dans les sections, les parents relais et le conseil de crèche).
- Une newsletter est envoyée tous les deux mois aux parents, par courrier numérique.

- Chaperons et vous, un accès sur la vie de la crèche (photos, information sur les événements, les documents administratifs, la sécurité des enfants, articles de fonds et contenus pédagogiques ainsi qu'un aperçu de l'équipe de la crèche).

- La vie de la crèche :

- Activités au quotidien : activités en libre-service (liberté de mouvement, de libre choix).

- L'équipe de la structure :

- Une équipe que se compose de 16 professionnelles dont 13 auprès des enfants.

- 53,81% des agents sont de niveau 1 au 24/12/21.

- Un médecin est présent 6h par mois, ainsi qu'un psychologue 10h par mois.

- Plusieurs actions sont mises en place afin de fidéliser l'équipe (les formations, les cellules d'écoute, la Validations des Acquis de l'Expérience...).

✓ **Conclusion de l'année 2021 :**

Malgré les conditions sanitaires restrictives et des problèmes d'effectif, les activités et les implications des familles, au sein de la structure, ont été adaptées afin de conserver le bien-être des enfants et la confiance envers les parents.

Les objectifs principaux pour cette année ont été l'accompagnement des enfants pensé, le développement et les besoins pour aider à grandir et à s'épanouir en fonction de leur propre rythme.

Le rapport d'activité sera annexé à la présente délibération.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel, consultable dans son intégralité, à la Direction Générale des Services.

9. Service Public – Petite enfance – Crèches Privées – Rapport d'activité du groupe Babilou crèche « Les Étoiles de Mer » – Exercice 2021

Par convention du 21 février 2008, la Ville du Plessis-Robinson a réservé à la Société Ronde des Crèches, cinquante berceaux à la crèche « Les Etoiles de Mer ».

Vu l'avenant n°1 approuvé par la délibération n°09.97 du 15 octobre 2009, relatif à la réservation d'une place supplémentaire au sein de l'établissement, portant ainsi le nombre de places réservées à 51,

Vu l'avenant n°2 approuvé par la délibération n° 2011.52 du 17 juin 2011, relatif à la modification du 3^{ème} paragraphe de l'article 6.2 de la convention de réservation de places avec la SARL « La Ronde des Crèche »,

Vu l'avenant n°3 approuvé par la délibération n°2013.124 du 19 décembre 2013, relatif au transfert de convention de réservation de place de la SARL « La Ronde des Crèches », du groupe BABILOU, à la société EVANCIA,

Conformément au marché 2017-028, approuvé par la décision-Dajag-MP-2017-071 du 28 juillet 2017, la Ville du Plessis-Robinson a réservé à la société EVANCIA BABILOU, cinquante et un berceaux à la crèche « Les Étoiles de Mer ».

Conformément à la convention et en application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société EVANCIA BABILOU, produit, chaque année, un rapport annuel d'exploitation.

Les principaux éléments du rapport d'activité concernant **l'année 2021** sont les suivants :

- **Le groupe Babilou : Chiffres clés et dates :**

- Depuis 2003 Babilou offre une haute qualité éducative :

- ✓ En 2005 1^{er} partenariat avec une collectivité,

- ✓ 2006 avec une entreprise,

- ✓ En 2014 le développement à l'international,

- ✓ En 2017 reprise de l'école centrale de puériculture Paul Strauss,

- ✓ 2018 la concrétisation d'un continuum éducatif de la crèche aux écoles bilingues Montessori de 0 à 13 ans.

- ✓ 2019 Babilou présents dans 19 pays.
- ✓ 2020 Tous protégés et tous en sécurité,
- ✓ 2021-2025 La construction d'un nouveau projet d'entreprise.
- Les chiffres clés :
 - ✓ 465 structures,
 - ✓ Plus de 1 900 clients,
 - ✓ 55 000 berceaux,
 - ✓ Plus de 2 600 structures dans le réseau,
 - ✓ 5 500 collaborateurs.
- Babilou dans le monde :
 - ✓ 3 200 structures et 12 000 collaborateurs.
 - ✓ Projet de jumelage pour la Babilou Family
- Actualités éco-responsables :
 - Les couches Fixies
 - La chasse aux plastiques,
 - L'alimentation durable,
 - Des achats responsables,
 - Nettoyage durable en crèche,
 - Les activités éco-responsables
 - Engagement pour le climat
 - Continuer la redirection écologique.
- Pédagogie et qualité :
 - L'éducation durable : système qui accompagne les enfants dans leur développement global :
 - Pédagogie durable (émotions, langage, jeu et aménagement, nature) par exemple création de crèche plein air...
 - Sociétal durable (continuum éducatif et parentalité, diversité et inclusion) par exemple atelier d'éveil sensoriel pour offrir aux enfants des chances égales.
 - Santé durable (soins, prévention et protection) un temps d'observation dans l'espace de vie des enfants pour contribuer au repérage des enfants en danger.
 - Les engagements de Babilou :
 - Le plurilinguisme en crèche
 - L'éducation non stéréotypée
 - Partenariat avec DULALA (diversité des langues et lutte contre discrimination), avec Talents Hauts (maison d'édition indépendante connue pour son engagement contre la discrimination). Ainsi qu'un partenariat avec des laboratoires. (Connaissances sur le développement des jeunes enfants).
 - Les points clés de la pédagogie :
 - ✓ J'ai confiance en moi (travail sur la motricité libre).
 - ✓ J'apprends à chaque instant (travail sur le langage).
 - ✓ Je prends ma place dans le monde (travail sur la nature en crèche).
 - Le quotidien avec les familles :
 - ✓ Une communication sur l'état physique, psychologique et affectif de l'enfant (café crèche, réunion d'entrée, rendez-vous individualisés, les temps festifs (galette, fêtes de fin d'année et de Noël).
 - ✓ Les actions de communications, avec le Mur pédagogique, BabilouApp@, et espère l'année prochaine pouvoir remettre en place les « Ateliers Parents ».
- Démarche qualité de Babilou :

Le référentiel ELSA c'est 300 points de contrôle relatif à la sécurité et à l'hygiène et 200 points de contrôle concernant les autres thématiques.
Pour la structure Étoiles de Mer a un taux de conformité de 66%.
- Accueil inclusif – Réseau social territorial :

Le Dispositif Accueil Inclusif a été mis en place depuis septembre 2020, un accompagnement en 3 étapes :

 - Faciliter l'accès des familles ayant un enfant en situation de handicap et les rassurer sur la qualité d'accueil de tous les enfants.
 - Améliorer la perception précoce des situations de handicap.
 - Assurer un accompagnement individualisé pour chaque enfant.
- Présentation de la structure Les Étoiles de Mer :

- **Une capacité (agrément) de 55 berceaux**, située au 20-22 avenue de la libération au Plessis-Robinson,
- La surface totale de la structure est de 750m², avec un jardin de 500m²,
- L'amplitude horaire de 12h00 (ouverte de 7h00 à 19h),
- Accueil des enfants à partir de 2,5 mois à 4 ans (sections bébés, moyens et grands),
- Les produits alimentaires sont en livraison brute avec cuisine sur place.
- Les couches et le lait sont fournis par la crèche.
- Les partenaires :
- ✓ La médiathèque est un partenaire local de la crèche, avec la mise en place d'un dépôt d'une valise contenant des livres, avec un renouvellement tous les trois mois.
- ✓ Un accompagnement à la parentalité soutenu par les Fonds Publics et Territoires (FPT) pour favoriser l'accompagnement des enfants en situation de handicap grâce à une référente Accueil inclusif ainsi que la responsable Education et Qualité.
- ✓ La formation des agents.

• La satisfaction des familles :

L'enquête de satisfaction Globale 2021 pour la crèche les Petits Mariniers est de 7,1/10 avec un taux de recommandation de 74 %.

- Présentation du personnel :
- La crèche les Étoiles de Mer est composée d'une équipe de 15,5 professionnelles dirigées par une directrice EJE (taux de diplômé de 38%),
- Les vacances avec un médecin (présence de 4h/mois) et un psychologue (présence de 12h/mois).
- Un travail d'équipe pluridisciplinaire avec des réunions d'équipe avec/ou sans la psychologue, des réunions pédagogiques, des réunions avec le médecin, des réunions de synthèse et des réunions de secteur.
- Les agents ont pu bénéficier de 3 journées de formation (journées pédagogiques, protocole médical et les gestes d'urgence) et de plusieurs heures en e-learning (le temps des émotions, la posture de l'adulte, soins quotidiens, la sûreté et la sécurité, PMS, l'hygiène générale et les clés de la communication).
 - La 1^{ère} journée pédagogique a eu lieu le 24 août 2021, consacrée à la réorganisation de la crèche dû aux travaux de rénovation.
 - La 2^{ème} journée a eu lieu le 11 novembre, consacré au travail collaboratif autour des résultats de l'Audit ELSA.
- Une référente accueil inclusif est en charge de la politique handicap.

- L'organisation spatiale et matérielle de la structure :

- La structure dispose d'un espace intérieur de 750 m² et d'un espace extérieur de 500m². Les enfants ont un environnement ludique, sécurisé et apprenant ; chaque pôle de vie est organisé en différent pôles de jeux :

- ✓ Pôle moteur
- ✓ Pôle construction et déconstruction
- ✓ Pôle de jeux symboliques
- ✓ Pôle transvasement et manipulation fine
- ✓ Pôle Traces - Graphisme
- ✓ Pôle ressourcement
- Les ateliers :
- ✓ Atelier pâtisserie

- Entretien des locaux :

- Un exercice de confinement et deux exercices d'évacuation incendie ont été faites sur l'année 2021.
- L'entretien et la maintenance des locaux :
 - ✓ Les aires de jeux, 1 fois par an.
 - ✓ Extincteurs, alarme incendie, BAES, SSI, trappe d'enfumage ; ont été vérifié le 28 septembre 2021.
 - ✓ La dératisation, 1 fois par an.
 - ✓ Des prélèvements bactériologique (30/09 et le 4/11/21).
 - ✓ Electricité, 1 fois par an,
 - ✓ Les appareils de cuisson, 1 fois par an
 - ✓ SSI, une fois par an.

- ✓ Remise en état des peintures de l'accueil et des espaces de vie.
- ✓ Achat de nouveaux meubles (buanderie et pour l'accueil : porte manteaux, casiers à chaussures et plan de change).

- Données d'activités des Étoiles de Mer en 2021 :

- L'occupation de la structure :
 - ✓ 102 enfants inscrits au sein de la structure sur l'année,
 - ✓ 232 jours d'ouverture (+ 51 jours par rapport à 2020),
 - ✓ Les heures facturées sont de 40 669 (+2 131,5 heures par rapport à 2020).
 - ✓ Les heures de présence ont augmenté de 5 765h par rapport à 2020.
 - ✓ Par contre le taux occupation a diminué entre 2020 et 2021 passant de 59,3% à 49,8%.
 - ✓ Le TA a atteint 106,18%.
 - ✓ Les contrats journalier moyens diminuent de 7,1h à 6h entre 2020 et 2021.
- Le profil des familles :
 - ✓ 29 % ont un seul enfant, 61 % ont deux enfants et 8% ont trois enfants.
 - ✓ 78 familles habitent au Plessis-Robinson.
 - ✓ La ressource mensuelle moyenne des familles est de 5 529,12 € et la ressource mensuelle médiane des familles est de 5 193,00 €.
 - ✓ Le tarif horaire moyen est de 2,38 € ; 13% des familles ont un tarif horaire en dessous de 1€ (10 familles sont au plancher).

- Conclusions 2021 et perspectives pour l'année 2022 :

Pour l'année 2021 :

- ✓ Stabilisation de l'équipe ;
- ✓ Poursuite dans l'écriture du projet pédagogique ;
- ✓ Recréer du lien avec les familles

Pour les perspectives de 2022 :

- ✓ Souhaite d'intégrer de plus en plus la nature (l'introduction d'un potager et d'un projet sortie au marché) ;
- ✓ Participation d'un projet de recherche en collaboration avec une équipe de chercheurs pour mieux comprendre l'acquisition du langage chez le tout petit.

Le rapport d'activité sera annexé à la présente délibération.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel, consultable dans son intégralité, à la Direction Générale des Services.

10. Service Public – Petite enfance – Crèches Privées – Rapport d'activité du groupe Babilou crèche « Les Petits Mariniers » – Exercice 2021

Par convention du 15 septembre 2004, approuvé par la délibération n° 08.119 du 9 octobre 2008, la Ville du Plessis-Robinson a réservé à la Société EVANCIA BABILOU, vingt berceaux à la crèche « Les Petits Mariniers ».

Vu l'avenant n°1 approuvé par la délibération n° 05.129 du 27 octobre 2005, relatif à la simplification du calcul de la participation financière de la ville de la convention signée avec la SARL « Les Chemin de l'Eveil »,

Vu l'avenant n°2 approuvé par la délibération n° 08.119 du 9 octobre 2008, relatif au transfert universel de patrimoine des SARL « Les Chemins de l'Eveil » et « LAHMI » et ainsi la convention de réservation des 25 places à la société EVANCIA.

Conformément au marché 2017-028, approuvé par la décision-Dajag-MP-2017-071 du 28 juillet 2017, la Ville du Plessis-Robinson a réservé à la société EVANCIA BABILOU, vingt-cinq berceaux à la crèche « Les Petits Mariniers ».

Conformément à la convention et en application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société EVANCIA BABILOU, produit, chaque année, un rapport annuel d'exploitation.

Les principaux éléments du rapport d'activité concernant l'année 2021 sont les suivants :

- Le groupe Babilou : Chiffres clés et dates :

- Depuis 2003 Babilou offre une haute qualité éducative :

- ✓ En 2005 1^{er} partenariat avec une collectivité,
- ✓ 2006 avec une entreprise,
- ✓ En 2014 le développement à l'international,
- ✓ En 2017 reprise de l'école centrale de puériculture Paul Strauss,
- ✓ 2018 la concrétisation d'un continuum éducatif de la crèche aux écoles bilingues Montessori de 0 à 13 ans.

- ✓ 2019 Babilou présents dans 19 pays.
- ✓ 2020 Tous protégés et tous en sécurité,
- ✓ 2021-2025 La construction d'un nouveau projet d'entreprise.

- Les chiffres clés :

- ✓ 465 structures,
- ✓ Plus de 1 900 clients,
- ✓ 55 000 berceaux,
- ✓ Plus de 2 600 structures dans le réseau,
- ✓ 5 500 collaborateurs.

- Babilou dans le monde :

- ✓ 3 200 structures et 12 000 collaborateurs.
- ✓ Projet de jumelage pour la Babilou Family

- Actualités éco-responsables :

- ✓ Les couches Fixies
- ✓ La chasse aux plastiques,
- ✓ L'alimentation durable,
- ✓ Des achats responsables,
- ✓ Nettoyage durable en crèche,
- ✓ Les activités éco-responsables
- ✓ Engagement pour le climat
- ✓ Continuer la redirection écologique.

- Pédagogie et qualité :

- L'éducation durable : système qui accompagne les enfants dans leur développement global :
 - Pédagogie durable (émotions, langage, jeu et aménagement, nature) par exemple création de crèche plein air...
 - Sociétal durable (continuum éducatif et parentalité, diversité et inclusion) par exemple atelier d'éveil sensoriel pour offrir aux enfants des chances égales.
 - Santé durable (soins, prévention et protection) un temps d'observation dans l'espace de vie des enfants pour contribuer au repérage des enfants en danger.
- Les engagements de Babilou :
 - Le plurilinguisme en crèche
 - L'éducation non stéréotypée
 - Partenariat avec des laboratoires de recherche concernant les neurosciences.
 - Les points clés de la pédagogie :
 - ✓ J'ai confiance en moi (travail sur la motricité libre).
 - ✓ J'apprends à chaque instant (travail sur le langage).
 - ✓ Je prends ma place dans le monde (travail sur la nature en crèche).
- Le quotidien avec les familles :
 - ✓ Une communication sur l'état physique, psychologique et affectif de l'enfant (café crèche, réunion d'entrée, rendez-vous individualisés, les temps festifs (galette, fêtes de fin d'année et de Noël).
 - ✓ Les actions de communications, avec le Mur pédagogique, BabilouApp@, et espère l'année prochaine pouvoir remettre en place les « Ateliers Parents ».

- Démarche qualité de Babilou :

Le référentiel ELSA c'est 300 points de contrôle relatif à la sécurité et à l'hygiène et 200 points de contrôle concernant les autres thématiques.

Pour la structure des Petits Mariniers a un taux de conformité de 86,2 %.

- Accueil inclusif – Réseau social territorial :

Le Dispositif Accueil Inclusif a été mis en place depuis septembre 2020, un accompagnement en 3 étapes :

- Faciliter l'accès des familles ayant un enfant en situation de handicap et les rassurer sur la qualité d'accueil de tous les enfants.
- Améliorer la perception précoce des situations de handicap.

- Assurer un accompagnement individualisé pour chaque enfant.
- Présentation de la structure des Petits Mariniers :
- **Une capacité (agrément) de 32 berceaux**, située au 81-83 avenue Edouard Herriot au Plessis-Robinson,
- La surface totale de la structure est de 241m², avec un jardin de 20m²,
- L'amplitude horaire de 11h30 (ouverte de 7h30 à 19h),
- Accueil des enfants à partir d'un an à 4 ans (sections moyens et grands),
- Les produits alimentaires sont en livraison froide.
- Les couches et le lait sont fournis par la crèche.
- La satisfaction des familles :

L'enquête de satisfaction Globale 2021 pour la crèche les Petits Mariniers est de 8,5/10 avec un taux de recommandation de 97 %.

- Les partenaires :
 - ✓ La médiathèque est un partenaire local de la crèche, avec la mise en place d'un dépôt d'une valise contenant des livres, avec un renouvellement tous les trois mois.
 - ✓ Un accompagnement à la parentalité soutenu par les Fonds Publics et Territoires (FPT) pour favoriser l'accompagnement des enfants en situation de handicap grâce à une référente Accueil inclusif ainsi que la responsable Education et Qualité.
 - ✓ La formation des agents.

- Présentation du personnel :

- La crèche les Petits Mariniers est composée d'une équipe de 8 professionnelles auprès des enfants dirigées par une directrice EJE (taux de diplômé de 37%),
- Les vacances avec un médecin (présence de 4h/mois) et un psychologue (présence de 8h/mois).
- Un travail d'équipe pluridisciplinaire avec des réunions d'équipe avec/ou sans la psychologue, des réunions pédagogiques, des réunions avec le médecin, des réunions de synthèse et des réunions de secteur.
- Les agents ont pu bénéficier de 3 journées de formation (journées pédagogiques, protocole médical et les gestes d'urgence) et de plusieurs heures en e-learning (le temps des émotions, la posture de l'adulte, soins quotidiens, la sûreté et la sécurité, PMS, l'hygiène générale et les clés de la communication).
 - La 1^{ère} journée pédagogique a eu lieu le 23 août, consacrée aux sujets de la sécurité et des orientations pédagogiques.
 - La 2^{ème} journée a eu lieu le 11 novembre, consacré à l'objectif de la mise en place des propositions ludiques adaptées.
- Une référente accueil inclusif est en charge de la politique handicap.

- L'organisation spatiale et matérielle de la structure :

- La structure dispose d'un espace intérieur de 241 m² et d'un espace extérieur de 20m². Les enfants ont un environnement ludique, sécurisé et apprenant ; chaque espace de vie est organisé en différent pôles de jeux :
 - ✓ L'espace moteur
 - ✓ L'espace construction/destruction
 - ✓ L'espace imitation – jeux symboliques
 - ✓ L'espace transvasement – manipulation fine
 - ✓ L'espace traces – graphisme
 - ✓ L'espace ressourcement
- Les ateliers :
 - ✓ L'espace zen et ateliers sensoriels
 - ✓ Les ateliers jardinage et la découverte des animaux de jardin.

- Entretien des locaux :

- Un exercice de confinement et deux exercices d'évacuation incendie ont été faites sur l'année 2021.
- L'entretien et la maintenance des locaux :
 - ✓ Les aires de jeux, 2 fois par an.
 - ✓ Extincteurs, alarme incendie, BAES, SSI, trappe d'enfumage ; ont été vérifié le 24 février 2022.
 - ✓ La dératisation, 2 fois par an.
 - ✓ Le prélèvement bactériologique, 2 fois par an.
 - ✓ Le bac a graisse, 2 fois par an.
 - ✓ Remise en état des peintures sur une partie de la crèche.

- ✓ Changement des sols sur une partie de la structure.
- ✓ Remise en état du sol souple dans le jardin.
- ✓ Remise en état de la peinture du mur du jardin.
- ✓ La VMC, l'électricité et le SSI ont été vérifié également dans l'année.

- Données d'activités des Petits Mariniers en 2021 :
 - L'occupation de la structure :
 - ✓ 42 enfants inscrits au sein de la structure sur l'année,
 - ✓ 233 jours d'ouverture (+ 62 jours par rapport à 2020),
 - ✓ Les heures facturées sont de 40 669 (+2 131,5 heures par rapport à 2020).
 - ✓ Les heures de présence ont augmenté de 1 396h par rapport à 2020.
 - ✓ Par contre le taux occupation a diminué entre 2020 et 2021 passant de 64% à 60,7%.
 - ✓ Le TA a atteint 114,96% (soit 1,55 point de plus qu'en 2020).
 - ✓ Les contrats journalier moyens restent à 7h.
 - Le profil des familles :
 - ✓ 45 % ont un seul enfant, 45 % ont deux enfants et 10% ont trois enfants.
 - ✓ Les 42 familles habitent au Plessis-Robinson.
 - ✓ La ressource mensuelle moyenne des familles est de 4 580,48 € et la ressource mensuelle médiane des familles est de 4 666,50 €.
 - ✓ Le tarif horaire moyen est de 2,19 € ; 12% des familles ont un tarif horaire en dessous de 1€ (5 familles sont au plancher).

- Conclusions 2021 et perspectives pour l'année 2022 :

Pour l'année 2021 :

 - ✓ Participation au projet de recherche sur le langage du tout-petit ;
 - ✓ Poursuite du travail sur la posture des professionnelles ;
 - ✓ Adaptation des supports de communication pour rendre visibles les différents ateliers.

Pour les perspectives de 2022 :

 - ✓ Souhaite le retour de « Vie ma vie » et les cafés des parents ;
 - ✓ La mise en place d'atelier de sophrologie pour les enfants ;
 - ✓ Réaménagement du jardin, la récupération d'objets sera mise en avant.

Le rapport d'activité sera annexé à la présente délibération.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel, consultable dans son intégralité, à la Direction Générale des Services.

11. Direction générale des Services - Mise à disposition de véhicules aux Elus et aux Agents de la Commune – Approbation

La loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013, les décrets d'application ainsi que les textes réglementaires définissent le droit pour certains élus et agents municipaux de disposer d'un véhicule pour les usages et nécessités liés à leur fonction.

Il revient donc au conseil municipal de décider de la mise à disposition de véhicules municipaux aux agents comme aux élus pour l'exercice de leurs missions.

L'objet de cette délibération nominative précise est d'en définir les modalités d'usage.

Une distinction doit être faite entre le véhicule de fonction et le véhicule de service.

Cela constituera un outil supplémentaire pour définir, optimiser et contrôler l'ensemble des déplacements de la flotte communale mais aussi, par répercussion, de responsabiliser les agents ayant recours à des véhicules de service ou de fonction et de définir la responsabilité de chacun celle-ci étant ainsi mieux précisé.

La mise à la réforme de certains véhicules, l'évolution du parc automobile et les mouvements de personnel entraînent la nécessité d'adapter la délibération du 30 juin 2022 approuvant en dernier lieu la mise à disposition de véhicules aux Elus et aux Agents de la Commune.

Il est donc aujourd'hui demandé au Conseil Municipal de bien vouloir confirmer les modalités en vigueur depuis le début du mandat municipal de la mise à disposition de véhicules aux Elus et aux Agents de la Collectivité.

12. Personnel municipal – Modification du tableau des effectifs du personnel permanent Approbation

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser le tableau des effectifs du personnel permanent, ainsi qu'il suit :

- Création d'un poste d'Attaché à temps complet, d'un poste de Rédacteur à temps complet, d'un poste de Technicien à temps complet, de cinq postes d'Adjoint technique à temps complet, de deux postes de Puéricultrice hors classe à temps complet, d'un poste d'Infirmier en soins généraux à temps complet, de cinq postes d'Agent social à temps complet, d'un poste d'Agent social à temps non complet 28 heures, d'un poste d'Adjoint du patrimoine à temps complet et de trois postes de Brigadier-chef principal à temps complet pour faire face à des recrutements à venir.
- Création d'un poste de Technicien paramédical de classe supérieures à temps non complet 17 heures 30, d'un poste de Médecin hors classe à temps non complet 17 heures 30, d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique à temps non complet 4 heures et d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique à temps non complet 4 heures 30 pour faire face à des changements de quotité horaire.

13. Questions diverses

14. Décisions

Numéro de décision	Intitulé	Signature du Maire	Envoi Préf.
DECISION 2022-029 - URBANISME	Autorisant Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour le ravalement de l'Ecole Maternelle de la Ferme sise 1 rue de l'Orangerie au Plessis-Robinson	19/05/2022	25/05/2022
DECISION 2022-030 - URBANISME	Autorisant Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour le ravalement du gymnase Anatole France sis 5bis rue de la Ferme au Plessis-Robinson	19/05/2022	25/05/2022
DECISION 2022-031 - URBANISME	Autorisant Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir pour les tennis sis 9 avenue Paul Langevin au Plessis-Robinson	19/05/2022	25/05/2022
DECISION-PR-DAJAG-MP-2022-037	Acceptant la modification n°2 au marché n°2018-007 relatif aux travaux de réalisation et à l'entretien des fontaines et bassins de la Ville du Plessis-Robinson	27/06/2022	28/06/2022
DECISION 2022-040 - PCCS - PLESSIS LOISIRS - Tarifs	Fixant les tarifs et modalités de paiement des activités municipales pour les Langues Vivantes et les Loisirs Créatifs pour la Saison 2022/2023	23/06/2022	23/06/2022
DECISION 2022-041 - URBANISME	Autorisant Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir pour les tennis et un logement sis 9 avenue Paul Langevin au Plessis-Robinson	15/06/2022	05/07/2022
DECISION 2022-042 - PCCS - ARTS PLASTIQUES - Tarifs	Fixant les tarifs des activités Arts Plastiques pour la Saison 2022/2023	23/06/2022	23/06/2022

DECISION 2022-043 -PCCS- Maison des Part'Âges - Louis GIRERD - Tarifs	Approuvant les tarifs des activités de la Maison des Part'Âges - Louis-GIRERD de juillet et août 2022	23/06/2022	23/06/2022
DÉCISION 2022-044 - ENSEIGNEMENT - Tarifs	Fixant les tarifs des études surveillées et de l'accueil après études à compter du 1er septembre 2022	05/07/2022	21/07/2022
DÉCISION 2022-045 - RESTAURATION SCOLAIRE - Tarifs	Fixant les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2022	05/07/2022	21/07/2022
DÉCISION 2022-046 - ACCUEILS PERISCOLAIRES - Tarifs	Fixant les tarifs des accueils périscolaires dans les écoles élémentaires et maternelles à compter du 1er septembre 2022	05/07/2022	21/07/2022
DÉCISION 2022-047 - ACCUEILS DE LOISIRS ELEMENTAIRES ET MATERNELS - Tarifs	Fixant les tarifs des accueils de loisirs élémentaires et maternels, les mercredis et pendant les vacances scolaires à compter du 1er septembre 2022	05/07/2022	21/07/2022
DÉCISION 2022-048 - MEDIATHEQUE - Don	Acceptant de céder à titre gratuit un lot de six tablettes numériques Samsung Galaxy Tab 4 au profit de l'Association sportive « FCPR »	28/06/2022	28/06/2022
DÉCISION 2022-049 - PV- SPORTS – Convention	Approuvant la convention à intervenir entre l'établissement public l'Hôpital Paul Guiraud et la Ville du Plessis-Robinson pour l'utilisation des installations sportives	05/07/2022	21/07/2022
DÉCISION 2022-050 - PV- SPORTS – EMS - Tarifs	Tarifs de l'Ecole Municipale des Sports pour la saison 2022/2023	05/07/2022	21/07/2022
DÉCISION 2022-051 - PV- SPORTS – ÉTÉ SPORTS - Tarifs	Fixant les tarifs des stages d'Été-Sport 2022	05/07/2022	21/07/2022
DÉCISION 2022-052 - PV- SPORTS – PLESSISPORT - Tarifs	Fixant les tarifs de Plessisport saison 2022/2023	05/07/2022	21/07/2022
DECISION 2022 -054 ENFANCE - Convention	Approuvant la convention de partenariat entre la ville du Plessis-Robinson et l'organisme I.F.A.C.	25/08/2022	26/08/22
DECISION 2022-055 - URBANISME	Autorisant Monsieur le Maire à déposer une Autorisation de Travaux pour le bâtiment 2 rue Robert Debré (Maison Raymond Aumont)	05/07/2022	05/07/2022
DECISION-PR-DAJAG-MP-2022- 057	Décision acceptant la modification no 1 au marché no 2019 — 032 relatif aux travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville du Plessis Robinson (Lot 5 - Menuiseries extérieures).	15/07/2022	15/07/2022
DECISION-PR-DAJAG-MP-2022- 058	Décision acceptant la modification no 1 au marché no 2021-001 relatif aux travaux de réaménagement global du secteur François Peatrik, au Plessis Robinson.	15/07/2022	15/07/2022
DECISION-PR-DAJAG-MP-2022- 059	Acceptant le marché relatif aux prestations de service en matière de communication : réalisation de divers travaux d'impression	26/07/2022	26/07/2022
DECISION-2022-060 - URBANISME	Approuvant la convention d'occupation précaire du bien sis 2 allée Robert Debré au Plessis-Robinson, à intervenir avec la	01/08/2021	01/08/2021

	Société Montessori 21 de Châtenay-Malabry		
DECISION-2022-061 - FINANCES	Renouvellement d'une ligne de trésorerie de 14 000 000€, auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France.	03/08/2022	03/08/2022
DECISION 2022-062 - AFFAIRES GENERALES - Convention	Approuvant la convention relative à la mise à disposition d'un dispositif de recueil mobile pour les demandes de titres d'identité	19/08/2022	23/08/2022
DECISION 2022-063 - ASSOCIATIONS - Convention	Approuvant la convention à intervenir entre l'association « ALDJ A la découverte du Japon » et la Ville du Plessis-Robinson pour la mise à disposition à titre gratuit d'une salle située rue des fées	19/08/2022	23/08/2022
DECISION 2022-064 - ASSOCIATIONS - Convention	Approuvant la convention à intervenir entre l'association « CREA-LOISIRS DE ROBINSON » et la Ville du Plessis-Robinson pour la mise à disposition à titre gratuit d'une salle située rue des fées	19/08/2022	23/08/2022
DECISION 2022-065 - ASSOCIATIONS - Convention	Approuvant la convention à intervenir entre l'association « Les Blouses Roses – Comité Plessis-Robinson » et la Ville du Plessis-Robinson pour la mise à disposition d'une salle située à l'Espace Galilée	17/08/2022	17/08/2022
DECISION 2022-066 - ASSOCIATIONS - Convention	Approuvant la convention à intervenir entre l'association « C.M.R.T. Club de Modèles Réduits de Trains » et la Ville du Plessis-Robinson pour la mise à disposition d'une salle située à l'Espace Galilée	17/08/2022	17/08/2022
DECISION 2022-067 - ASSOCIATIONS - Convention	Approuvant la convention à intervenir entre l'association « Le Comité de Jumelages » et la Ville du Plessis-Robinson pour la mise à disposition d'une salle située à l'Espace Galilée	17/08/2022	17/08/2022
DECISION 2022-068 - ASSOCIATIONS - Convention	Approuvant la convention à intervenir entre l'association « COMITE D'ENTENTE DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES DU PLESSIS-ROBINSON » et la Ville du Plessis-Robinson pour la mise à disposition d'une salle située à l'Espace Galilée	17/08/2022	17/08/2022
DECISION 2022-069 - ASSOCIATIONS - Convention	Approuvant la convention à intervenir entre l'association « LA GENEALOGIE AU PLESSIS-ROBINSON » et la Ville du Plessis-Robinson pour la mise à disposition d'une salle située à l'Espace Galilée	17/08/2022	17/08/2022
DECISION 2022-070 - ASSOCIATIONS - Convention	Approuvant la convention à intervenir entre l'association « LIONS CLUB » et la Ville du Plessis-Robinson pour la mise à disposition d'une salle située à l'Espace Galilée	17/08/2022	17/08/2022
DECISION 2022-071 - ASSOCIATIONS - Convention	Approuvant la convention à intervenir entre l'association « G.E.R.M.A.E » et la Ville du Plessis-Robinson pour la mise à disposition d'une salle située à l'Espace Galilée	17/08/2022	17/08/2022

DECISION 2022-072 - ASSOCIATIONS - Convention	Approuvant la convention à intervenir entre l'association « CLUB DES AMATEURS D'ANCIENNES RENAULT » et la Ville du Plessis-Robinson pour la mise à disposition d'une salle située à l'Espace Galilée	17/08/2022	17/08/2022
DECISION 2022-073 - ASSOCIATIONS - Convention	Approuvant la convention à intervenir entre l'association « GRAINES DE VILLE» et la Ville du Plessis-Robinson pour la mise à disposition d'une salle située à l'Espace Galilée	26/08/2022	26/08/2022
DECISION 2022-075 - ASSOCIATIONS - Convention	Approuvant la convention à intervenir entre le syndicat «Union Locale C.G.T. du Plessis-Robinson, Clamart, Châtenay-Malabry» et la Ville du Plessis-Robinson pour la mise à disposition d'une salle située à l'Espace Galilée	23/08/2022	23/08/2022
DECISION 2022-076 -PCCS- Maison des Part'Âges - Louis GIRERD - Tarifs	Approuvant les tarifs des activités de la Maison des Part'Âges - Louis-GIRERD de septembre 2022 à février 2023	23/08/2022	23/08/2022
DECISION 2022 - 077 - PCCS – CINEMA- Conventions	Approuvant les conventions 2022/2023 entre l'Inspection Académique et la Ville du Plessis-Robinson	17/08/2022	17/08/2022
DECISION 2022-078 -PR-SERV FINANCES - Ligne de trésorerie	Renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale – Montant : 4.000.000€	23/08/2022	23/08/2022
DECISION-PR-DAJAG-MP-2022-079	Décision acceptant la modification no 1 au marché no 2020-024 relatif au nettoyage de la voirie communale de la Ville du Plessis-Robinson	18/08/2022	18/08/2022
DECISION-PR-DAJAG-MP-2022-080	Acceptant l'avenant n° 2 au marché n° 2018-024 (lot1) et au marché n° 2018-025 (lot 2) relatif à la restauration municipale	29/08/2022	30/08/2022
DECISION 2022-081 -PR-SERV FINANCES - Ligne de trésorerie	Renouvellement d'une ligne de trésorerie de 13 000 000 € auprès de Arkea Banque Entreprises et Institutionnels	05/09/2022	05/09/2022
DECISION 2022-082 - DAJAG - AVOCATS - Désignation	Désignation d'un avocat pour assurer la défense des intérêts de la Ville	05/09/2022	05/09/2022